

Rapport du jury des concours d'accès au corps des professeurs des écoles du statut particulier du corps des professeurs des écoles

Session 2020

SOMMAIRE

Avant-propos

1. Arrêté du 07 mai 2019 fixant les épreuves, programmes et modalités d'accès au corps des professeurs des écoles

2. Données quantitatives

3. Le concours externe

a. Les épreuves d'admissibilité

- i. Epreuve écrite de français
- ii. L'épreuve écrite de mathématiques
- iii. L'étude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier

b. Les épreuves d'admission

- i. Mise en situation professionnelle
- ii. Entretien à partir d'un dossier
 1. Education physique et sportive
 2. Connaissance du système éducatif
- iii. Enseignement moral et civique
- iv. Epreuve orale facultative en anglais

4. Le concours externe option langue et culture kanak

a. Les épreuves d'admissibilité

- i. L'épreuve écrite de français
- ii. L'épreuve écrite de mathématiques
- iii. Epreuve écrite de langue kanak

b. Les épreuves d'admission

- i. Mise en situation professionnelle
- ii. Entretien à partir d'un dossier
 1. Education physique et sportive
 2. Connaissance du système éducatif
- iii. Enseignement moral et civique
- iv. Epreuve orale en langue kanak
- v. Epreuve orale facultative en anglais

5. Le concours interne

a. Les épreuves d'admissibilité

- i. Analyse de documents pédagogiques
- ii. Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier

b. L'épreuve d'admission

- i. Entretien avec le jury à partir d'un dossier
- ii. Epreuve orale facultative

Avant-propos

Les concours externes de recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de la fonction publique territoriale de la Nouvelle-Calédonie de la session 2020 ont été l'occasion d'inaugurer de nouvelles épreuves. Les programmes et modalités correspondantes marquent ainsi une évolution voire une rupture par rapport aux sessions précédentes et au regard de ce qui est désormais exigé des candidats.

L'arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie du 7 mai 2019 qui fixe le cadre réglementaire de ces concours s'inscrit résolument dans la volonté de réformer la formation initiale des enseignants du 1^{er} degré, afin de sédimer des gestes professionnels et un niveau d'expertise qui soient à la hauteur des ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et subséquemment, d'inclure et de structurer la formation initiale dans un cursus universitaire. De plus, l'accompagnement des réformes que connaît l'école calédonienne appelle l'engagement des professionnels de l'enseignement, pour mieux accompagner le parcours des élèves et contribuer ainsi aux actions éducatrices qui mèneront chaque élève, vers la voie du progrès et de la réussite.

Dans cette optique, l'objectif du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est de viser, pour la session 2020, le recrutement d'une promotion de 44 professeurs des écoles stagiaires, en agrégeant tous les concours dont l'accès par la voie interne. La corrélation entre cursus de professionnalisation progressive des lauréats et processus de certification universitaire requis, conduit à considérer le concours comme un maillon essentiel de la formation des futurs enseignants et à faire montre de la plus grande rigueur dans la sélection des candidats.

Afin de disposer d'un éclairage pour la préparation du concours, les candidats trouveront les rapports des épreuves de cette session 2020. L'analyse et les observations font état des attendus de chacune des épreuves inscrites. Elles révèlent les difficultés constatées et les erreurs les plus généralement rencontrées, mais elles mettent par ailleurs en exergue des points d'appui et en perspective, des conseils et recommandations. Il appartient ainsi à chacun d'en tenir compte afin de se préparer aussi efficacement que possible.

A ceux qui n'ont pas réussi cette année, je prodigue tous mes encouragements et les invite à faire preuve de persévérance. A toutes et à tous, je conseille une solide préparation et de la détermination afin de compter parmi les lauréats de la session 2021.

Jean-Yves KARTONO

Inspecteur adjoint au vice-recteur
de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Président du jury

1. Arrêté du 07 mai 2019 fixant les épreuves, programmes et modalités d'accès au corps des professeurs des écoles

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

GOUVERNEMENT

N° 2019 - 1251 GNC

du 07 MAI 2019



Ampliations :

HC	1
Congrès	1
DRHFPNC/SAJ	1
DRHFPNC/SAPPEI	1
JONC	1
Archives	1

ARRETE

fixant les épreuves, programmes et modalités des concours d'accès au corps des professeurs des écoles du statut particulier du corps des professeurs des écoles

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 105 du 9 août 2004 portant création du statut particulier du corps des professeurs des écoles ;

Vu l'avis du comité supérieur de la fonction publique réuni le 22 février 2019,

ARRETE

Chapitre I^{er}
Concours externe

Article 1^{er}

Les épreuves et les modalités du concours externe pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles sont les suivantes :

I - Epreuves

A - EPREUVES D'ADMISSIBILITE	DUREE	COEFFICIENT
1 ^o Epreuve écrite de français	4 heures	2

II - Modalités

a - Notation :

Une note de 0 à 20 est attribuée aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

Une note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

Une note égale ou inférieure à 5 sur 20 aux épreuves d'admission ou à l'une des parties des épreuves d'admission est également éliminatoire.

Pour l'épreuve facultative, seuls sont comptabilisés les points au-dessus de la moyenne.

b - Seuils d'admissibilité et d'admission :

Le nombre minimum de points devant être obtenus est fixé à :

1° 50 pour être admissible ;

2° 150 pour être admis.

Chapitre II Concours externe option langue et culture kanak

Article 2

Les épreuves et les modalités du concours externe option langue et culture kanak pour le recrutement dans le corps des professeurs sont les suivantes :

I - Epreuves

A - EPREUVE D'ADMISSIBILITE	DUREE	COEFFICIENT
1° Epreuve écrite de français	4 heures	2
2° Epreuve écrite de mathématiques	4 heures	2
3° Epreuve écrite de langue kanak. Le candidat indique au moment de son inscription la langue dans laquelle il souhaite composer parmi la liste arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.	3 heures	2
B - EPREUVES D'ADMISSION		
1° Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (à l'inscription). Le candidat doit déposer au plus tard 15 jours avant la date de début des épreuves d'admissibilité un dossier de 10 pages sur le sujet choisi parmi : - sciences et technologie ; - histoire ; - géographie ; - histoire des arts ; - arts visuels ; - éducation musicale.	Oral : 1 heure <i>dont</i> <i>Exposé : 20 mn</i> <i>Entretien : 40 mn</i>	3 <i>dont</i> <i>Exposé : 1</i> <i>Entretien : 2</i>
2° Entretien à partir d'un dossier.	Oral : 1 heure 15 Prépa : 3 heures <i>dont</i>	5 <i>dont</i>
a - Education physique et sportive : sujet donné par le jury.	<i>Exposé : 10 mn</i> <i>Entretien : 20 mn</i>	2

b - Connaissance du système éducatif : Exposé à partir d'un dossier de 5 pages fourni par le jury sur une situation professionnelle suivie d'un entretien.	<i>et</i> <i>Exposé : 15 mn</i> <i>Entretien : 30mn</i>	<i>et</i> 3
3° Enseignement moral et civique : sujet donné par le jury.	Oral : 30 mn Prépa : 30 mn <i>dont</i> <i>Exposé : 10 mn</i> <i>Entretien : 20 mn</i>	2
4° Epreuve orale en langue kanak Le candidat traite le sujet dans la langue kanak choisie à l'épreuve d'admissibilité.	Oral : 30 mn Prépa : 30 mn	4
5° Epreuve orale facultative en anglais L'épreuve facultative consiste en un commentaire dirigé en langue anglaise ainsi qu'en la traduction en français d'une partie du texte.	Oral : 30 mn Préparation : 30 mn	1

II - Modalités

a - Notation :

Une note de 0 à 20 est attribuée aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

Une note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

Une note égale ou inférieure à 5 sur 20 aux épreuves d'admission ou à l'une des parties des épreuves d'admission est également éliminatoire.

Pour l'épreuve facultative, seuls sont comptabilisés les points au-dessus de la moyenne.

b - Seuils d'admissibilité et d'admission :

Le nombre minimum de points devant être obtenu est fixé à :

1° 60 pour être admissible ;

2° 200 pour être admis.

Chapitre III Concours interne

Article 3

Les épreuves et les modalités du concours interne pour le recrutement dans le corps des professeurs sont les suivantes :

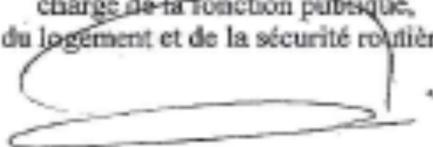
Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Article 5

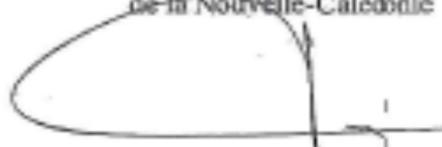
Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique,
du logement et de la sécurité routière

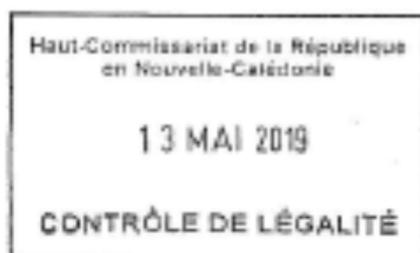


Cynthia LIGEARD

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Philippe GERMAIN



ANNEXE 1 à l'arrêté n° 2019-1251 /GNC du 7 mai 2019
fixant le programme des épreuves des concours externe et externe option langue et culture
kanak de recrutement de professeurs des écoles

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire et du collège. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes du primaire. Le niveau requis correspond à celui exigé par la maîtrise des notions attendues en fin de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français, les mathématiques et la culture océanienne en général et kanak en particulier. Certaines questions portent sur les contenus des programmes et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire ainsi que des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

I - Epreuves d'admissibilité communes aux concours externe et externe option langue et culture
kanak

I-1. Epreuve écrite de français

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation), ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1° La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

2° Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3° Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

I-2. Epreuve écrite de mathématiques

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

1° Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

2° Une seconde partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3° Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

II - Epreuve d'admissibilité réservée au concours externe

II-1 Epreuve écrite de culture océanienne en général et kanak en particulier

L'épreuve vise à apprécier chez le candidat, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

L'épreuve comporte deux parties :

1^{ère} partie : en s'appuyant sur l'ensemble des documents proposés, le candidat traite le sujet soumis à étude. Il rédige une synthèse précise, concise et ordonnée qui fait apparaître une problématique émanant de la mise en relation des documents.

2^{ème} partie : sur le thème proposé et à partir de la problématique qu'il a identifiée, le candidat propose une exploitation pédagogique pour le cycle de son choix.

III - Epreuve d'admissibilité réservée au concours externe option langue et culture kanak

III-1 Epreuve écrite en langue kanak

L'épreuve comporte deux parties :

- la première partie permet d'évaluer les capacités rédactionnelles du candidat dans la langue kanak choisie par celui-ci ;
- la seconde partie de l'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à maîtriser le passage de la langue française à la langue kanak choisie et inversement.

1^{ère} partie : commentaire.

L'épreuve consiste en un commentaire guidé d'un texte en langue kanak choisie par le candidat. Le candidat rédige dans cette langue.

2^{ème} partie : traduction.

L'épreuve est constituée d'un thème et d'une version dans la langue kanak choisie par le candidat.

IV - Epreuves d'admission communes aux concours externe et externe option langue et culture kanak

Les trois épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

IV- 1 Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription par le candidat.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Il est adressé sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique.

Ce dossier de dix pages doit être dactylographiés, sans annexe, numérotés et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive d'une page, également dactylographiée en présente successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- 1° une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- 2° la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- 1° la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- 2° un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant (quarante minutes).

IV- 2 Entretien à partir d'un dossier

L'épreuve comporte deux parties :

- La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Pour chaque session, le président du gouvernement, établit un programme de quatre activités physiques, sportives et artistiques (APSA) parmi celles les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire) : activités athlétiques, arts du cirque, danse, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, activités d'orientation, activités gymniques, jeux d'opposition, etc. Ce programme est communiqué au directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

- La seconde partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système

éducatif de la Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel), ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

1^{ère} partie : Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses et s'entretient avec le jury. Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

2^{ème} partie : Elle consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury relatif au système éducatif de la Nouvelle-Calédonie et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent.

IV- 3 Enseignement moral et civique

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les enjeux moraux et civiques de la société en général et en particulier ceux propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle s'appuie notamment sur une connaissance approfondie des institutions politiques et administratives de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie. Le candidat doit être capable de construire un enseignement moral et civique qui permette aux élèves de s'approprier des valeurs communes et de développer le vivre ensemble. Il montre sa capacité à initier les pratiques de la citoyenneté à l'école dans le cadre du parcours civique.

Le cadre de référence de cette épreuve est celui du programme d'enseignement moral et civique pour l'école primaire.

À partir d'un dossier et de ses connaissances, le candidat présente un exposé organisé et problématisé relatif à un enjeu moral et civique. Il développe une situation d'enseignement qui peut prendre appui sur un ou plusieurs documents du dossier.

Le candidat s'entretient ensuite avec le jury qui l'invite à préciser ses connaissances et les démarches d'enseignement présentées lors de l'exposé.

V - Epreuve d'admission réservée au concours externe option langue et kanak

V- 1 Epreuve orale en langue kanak

L'épreuve consiste à un entretien avec le jury, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

ANNEXE 2 à l'arrêté n° 2019- /GNC du 7 mai 2019
fixant le programme des épreuves du concours interne de recrutement
de professeurs des écoles

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire et du collège. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes du primaire. Le niveau requis correspond à celui exigé par la maîtrise des notions attendues en fin de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français, les mathématiques et la culture océanienne en général et kanak en particulier. Certaines questions portent sur les contenus des programmes et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire, ainsi que des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

I - Epreuves d'admissibilité

I-1 Analyse de documents pédagogiques

L'épreuve permet au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignant du premier degré.

Au cours d'une première partie, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant du premier degré.

Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.

I-2 Etude de documents sur la culture océanienne en général et kanak en particulier

L'épreuve vise à apprécier chez le candidat, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

II - Epreuves d'admission

II-1 Entretien avec le jury

L'épreuve permet au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

Elle comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un dossier présenté par le candidat.

Modalités :

Le dossier comporte dix pages dactylographiées, sans annexe, numérotées et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive d'une page, également dactylographiée en présente successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier constitue un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat et faisant état d'observations, de pratiques et d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles.

Il est destiné à servir de support aux questions posées par le jury pour l'exposé. Sa présentation et son contenu ne font l'objet d'aucune notation.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat présente un exposé portant sur les questions ou thèmes proposés par le jury à partir de son dossier. Pour la préparation de cet exposé, le candidat dispose de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.

Au cours de l'entretien qui suit, le jury engage une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ des questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression et à la capacité à communiquer que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant.

2. Données quantitatives

1ER CONCOURS : EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES - ADMISSIBILITE

DATE : A COMPTER DU 2 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 18 LP

Nbre d'inscrits	38	
Présents	25	65,79%
ELIMINE	0	0,00%
AJOURNE	4	16,00%
AU DESSUS MINIMUM	21	84,00%

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >=10 et <15	Nbre de notes >=15	Moyenne générale
Français	5,25	16,00	0	10	12	3	10,94
Mathématiques	6,50	17,00	0	4	15	6	12,91
Etude de doc	7,00	17,50	0	3	17	5	12,16

1ER CONCOURS : EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES - ADMISSION

DATE : A COMPTER DU 2 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 18

Nbre d'admissible	21
Nbre candidats présents	21
ELIMINE	4
AJOURNE	2
AU DESSUS MINIMUM	15

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes entre 5 et 9	Nbre de notes entre 10 et 15	Nbre de notes >15	Moyenne générale
Exposé MEP	6,50	20,00	0	3	9	9	13,85
Entretien MEP	5,75	20,00	0	5	9	7	13,15
Moyenne Mise en situation pro	6,00	20,00	0	5	8	8	13,38
EPS	5,50	17,00	0	9	8	4	11,04
CSE	4,00	19,00	2	7	6	6	11,58
Moyenne Entretien à partir d'un dossier (EPS+CSE)	5,10	18,00	0	8	7	6	11,48
EMC	3,00	19,00	3	3	6	9	12,60

1ER CONCOURS : EXTERNE OPTON LCK POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES - ADMISSIBILITE

DATE : A COMPTER DU 2 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 8 LP

Nbre d'inscrits	7	
Présents	5	71,43%
ELIMINE	0	0,00%
AJOURNE	1	20,00%
AU DESSUS MINIMUM	4	80,00%

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >=10 et <15	Nbre de notes >=15
Français	5,75	9,25	0	5	0	0
Mathématiques	5,50	12,50	0	2	3	0
langue kanak	12,50	16,00	0	0	3	2

1ER CONCOURS : EXTERNE OPTION LCK POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES - ADMISSION

DATE : A COMPTER DU 2 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 8

Nbre d'admissible	4
Nbre candidats présents	4
ELIMINE	1
AJOURNE	
AU DESSUS MINIMUM	3

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes entre 5 et 9	Nbre de notes entre 10 et 15
Exposé MEP	5,50	15,00	0	1	3
Entretien MEP	4,50	13,83	1	0	3
Moyenne Mise en situation pro	4,83	13,58	1	0	3
EPS	5,75	20,00	0	2	1
CSE	2,83	20,00	1	1	1
Moyenne Entretien à partir d'un dossier (EPS+CSE)	4,00	20,00	1	1	1
EMC	9,00	15,00	0	1	3
langue kanak	12,50	14,00	0	0	4

2nd CONCOURS : EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES - ADMISSIBILITE

DATE : A COMPTER DU 9 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 3 LP

Nbre d'inscrits	36	
Présents	30	83,33%
ELIMINE	3	10,00%
AJOURNE	6	20,00%
AU DESSUS MINIMUM	21	70,00%

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >=10 et <15	Nbre de notes >=15
Français	1,50	16,75	1	5	19	5
Mathématiques	4,50	16,50	3	7	17	3
Etude de doc	5,50	19,00	0	9	17	4

2nd CONCOURS : EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES - ADMISSION

DATE : A COMPTER DU 9 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 3

Nbre d'admissible	21
Nbre candidats présents	21
ELIMINE	3
AJOURNE	
AU DESSUS MINIMUM	18

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes entre 5 et 9	Nbre de notes entre 10 et 15
Exposé MEP	0,00	20,00	1	0	9
Entretien MEP	0,00	20,00	1	1	12
Moyenne Mise en situation pro	0,00	20,00	1	1	12
EPS	0,00	20,00	3	7	8
CSE	0,00	20,00	2	5	7
Moyenne Entretien à partir d'un dossier (EPS+CSE)	0,00	20,00	2	6	6
EMC	0,00	20,00	2	2	7

2ND CONCOURS : EXTERNE OPTON LCK POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES - ADMISSIBILITE

DATE : A COMPTER DU 9 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 1 LP

Nbre d'inscrits	5	
Présents	5	100,00%
ELIMINE	0	0,00%
AJOURNE	3	60,00%
AU DESSUS MINIMUM	2	40,00%

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >=10 et <15	Nbre de notes >=15
Français	6,00	10,50	0	4	1	0
Mathématiques	5,50	11,50	0	3	2	0
langue kanak	11,50	16,00	0	0	2	3

2nd CONCOURS : EXTERNE LCK POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES - ADMISSION

DATE : A COMPTER DU 9 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 1

Nbre d'admissible	2
Nbre candidats présents	2
ELIMINE	2
AJOURNE	0
AU DESSUS MINIMUM	0

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes entre 5 et 9	Nbre de notes entre 10 et 15
Exposé MEP	6,00	16,00	0	1	0
Entretien MEP	6,00	13,00	0	1	1
Moyenne Mise en situation pro	6,00	14,00	0	1	1
EPS	3,50	5,00	2	0	0
CSE	6,67	6,67	0	2	0
Moyenne Entretien à partir d'un dossier (EPS+CSE)	5,40	6,00	0	2	0
EMC	11,50	14,00	0	0	2
langue kanak	15,00	15,00	0	0	2

CONCOURS : INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

DATE : A COMPTER DU 19 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE POSTE : 14

Nbre d'inscrits	29	
Nbre candidats présents	23	79,31%
ELIMINE	2	8,70%
AJOURNE	6	26,09%
AU DESSUS MINIMUM	15	65,22%

Matiere	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >10 et <15	Nbre de notes >15
Analyse de doc	3,00	19,00	2	6	11	4
Etude de doc	5,00	18,00	0	10	11	2

moyenne entretien avec le jury : 17,07

3. Le concours externe

a. Les épreuves d'admissibilité

i. Epreuve écrite de français

Organisation de la correction :

Organisés en binôme, le groupe des 8 correcteurs (2 enseignants du second degré et 6 conseillers pédagogiques) a la charge de corriger en une journée les 35 copies de français du premier concours et 37 autres, du second concours. La nature des épreuves exige de la part du candidat la production d'une réponse construite de façon cohérente, et du correcteur, l'évaluation de la maîtrise de la langue française (attention portée sur la syntaxe, la conjugaison, le lexique), des connaissances sur la langue, l'analyse des textes, leur mise en relation, l'extraction d'une problématique et la construction d'une argumentation.

Notation :

Les notes attribuées aux deux concours s'établissent entre 1/20 et 16/20. Un niveau de productions jugé moyen d'une façon générale, avec la présence de deux copies sur les soixante-douze corrigées, revêtues d'une note inférieure à 5/20.

Observations des jurys :

Première partie :

- La méthodologie de l'exercice est mal acquise ;
- Les textes ne sont pas mis en confrontation, mais étudiés « linéairement » ;
- Les explications sont parfois paraphrastiques ;
- Ni l'introduction, ni la conclusion ne répondent aux exigences requises.

Deuxième partie :

- Trop de lacunes dans les connaissances grammaticales et syntaxiques

Troisième partie :

- Manque de connaissances didactiques ;
- Proposition de mise en œuvre pédagogique parfois problématique qui renseigne sur le niveau de maîtrise des notions présentes dans les situations d'enseignement.

ii. Epreuve écrite de mathématiques

Pour rappel, la durée est de 4 heures, Coefficient : 2

L'arrêté du 9 mai 2019 précise que l'épreuve vise à :

- *Évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;*
- *Évaluer la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions.*

Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse

L'épreuve de mathématiques comporte trois parties :

- *Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances,*

de compétences et de valeurs, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

- Une seconde partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école au collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

- Une troisième partie qui propose l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique) et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 20 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire

Première partie : 6 points ; Deuxième partie : 6 points ; Troisième partie : 8 points

NB : 1 point permet d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat

Première partie :

Elle est constituée d'un problème dont l'objet porte sur des calculs de durée et de longueur. Il comprend cinq parties qui demandent de mobiliser des connaissances relatives au domaine de la géométrie, des grandeurs et des mesures.

Les différents champs de connaissance mobilisés dans le problème sont : la proportionnalité, les théorèmes de Pythagore et Thalès, des calculs de périmètre.

Principales difficultés rencontrées :

Dans l'ensemble cette partie a été moyennement réussie par les candidats.

Les exercices simples ont été traités par la majorité des candidats. Les questions nécessitant une démonstration montrent des maladresses, des approximations et des confusions dans le raisonnement.

Deuxième partie :

Cette partie présente huit exercices indépendants permettant de vérifier les connaissances générales et les habiletés mathématiques du candidat sur les nombres décimaux, les calculs de vitesse, de pourcentage, la notion de proportionnalité, les relations entre les nombres (double, moitié), les équations.

Principales difficultés rencontrées :

Dans l'ensemble cette partie a été moyennement réussie par les candidats.

Les candidats ont répondu à l'ensemble des questions posées. Peu de non réponse.

La définition du nombre décimal est généralement bien restituée.

Troisième partie :

Cette partie permet au candidat de montrer sa maîtrise des savoirs disciplinaires et leur didactique et sa capacité à analyser des documents à caractère pédagogique.

Le dossier, composé de trois documents, aborde les enjeux de l'enseignement des mathématiques dès le cycle 1 et la construction du nombre en maternelle.

Principales difficultés rencontrées :

Cette partie a mis en difficulté un nombre important de candidats notamment dans la construction d'un écrit structuré qui permet de dégager les idées principales des textes proposés.

Peu de candidats sont parvenus à articuler les textes entre eux pour dégager des points de convergences et de divergences entre les auteurs.

La construction du nombre au cycle 1 n'est pas maîtrisée, le lexique mathématique utilisé est très approximatif et les enjeux de l'enseignement des mathématiques (prévenir l'innumérisme, amélioration des résultats des élèves aux évaluations internationales) sont très exceptionnellement cités.

Conseils aux candidats :

Pour être capables de réussir ces épreuves, les candidats doivent :

- montrer une meilleure maîtrise écrite de la langue française (un niveau de langage soutenu et propre à l'écrit, une orthographe maîtrisée) ;
- rédiger de manière concise et d'exposer clairement son raisonnement ;
- posséder des connaissances didactiques minimales en mathématiques ;
- demander à des enseignants d'expliquer les stratégies et erreurs des élèves durant leurs stages ;
- s'entraîner à analyser des travaux d'élèves et à comprendre les procédures et les stratégies des enfants ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux pédagogiques et sociétaux de l'enseignement des mathématiques notamment la prévention contre l'innumérisme ;
- Connaître les programmes et les compétences attendus à chaque niveau de la scolarité

iii. Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier

Premier concours :

Dans la première partie du sujet (10 points), il s'agissait de rédiger une synthèse précise, concise et ordonnée faisant apparaître une problématique émanant de la mise en relation des divers documents qui sont présentés. Il était attendu des candidats d'abord un inventaire de signes et de dessins et leurs techniques de fabrication et dans un second temps du sens attribué à ces formes artistiques.

Par exemple, une première technique, celle des oiseaux gravés dans la grotte de « Fetra-Hé » à Lifou avec du charbon (document A) semblable à celle des premiers hommes d'Europe et une seconde technique celle des bambous gravés (document C).

Et le bambou gravé (document C) met en exergue une première fonction celle de protéger le voyageur avant de devenir ensuite un livre d'images et de laisser ainsi des traces aux générations futures.

Le jury a apprécié l'organisation du propos avec une présentation claire et structurée des idées sans paraphrase, verbiage et plaquage de point de vue personnel.

Dans une deuxième partie notée sur 10 points, les candidats devaient proposer un scénario pédagogique dans le cycle et la classe de leurs choix, à partir de la problématique identifiée dans les documents.

Quelle que soit la présentation du candidat, soit sous forme de liste détaillée d'activités ou bien sous forme de projet, les critères attendus restent identiques :

- Pertinence des activités (4 points) ;
- Liens symboliques et culturels clairement identifiés (1,5 points)
- Une démarche cohérente au niveau du scénario pédagogique (4 points)

Et enfin la valorisation (0,5 point).

Second concours :

Dans la première partie du sujet (10 points), il s'agissait de rédiger une synthèse précise, concise et ordonnée faisant apparaître une problématique émanant de la mise en relation des divers documents qui sont présentés. Il était attendu des candidats l'annonce de la problématique suivante : « en quoi le banian est-il un arbre si noble dans la vie des hommes d'hier et d'aujourd'hui ? » avant de préciser son rôle symbolique et sacré dans la culture kanak et océanienne ; de plus c'est un vecteur primordial dans notre environnement naturel en tant que vivier nourricier de par ses graines et de protecteur pour les animaux de nos forêts.

Dans une deuxième partie notée sur 10 points, les candidats devaient proposer un scénario pédagogique dans le cycle et la classe de leurs choix, à partir de la problématique identifiée dans les documents. Le candidat avait le choix entre soit proposer une liste détaillée d'activités, soit proposer des activités dans le cadre d'un projet plus structuré.

Dans cette question, quelques candidats ont fait preuve d'une bonne connaissance des programmes. Et certains ont su habilement faire des propositions pertinentes et cohérentes sur l'articulation des situations pédagogiques entre les cycles.

b. Les épreuves d'admission

i. Mise en situation professionnelle

Durée de l'épreuve : 60 minutes - Coefficient de l'épreuve : 3

Exposé coefficient 1 : 20 minutes - Entretien coefficient 2 : 40 minutes

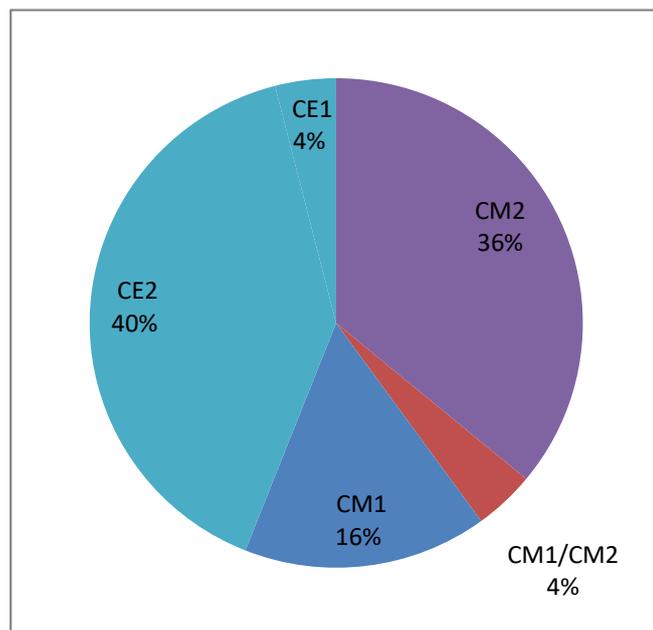
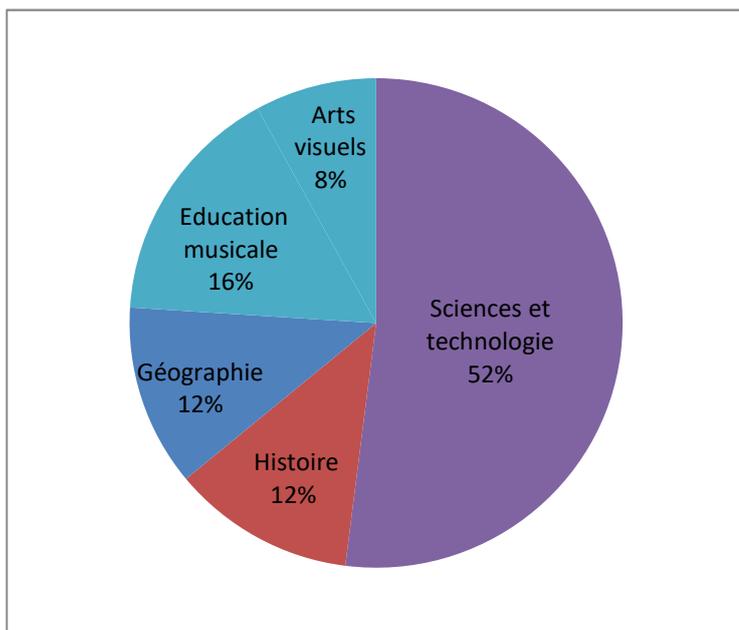
Premier concours - Bilan de l'épreuve :

25 candidats sur 25 se sont présentés à l'épreuve et ont été entendus.

La moyenne des notes obtenues sur cette épreuve est de 12, 9 sur 20.

Les dossiers présentés ont concerné majoritairement le domaine des sciences et de la technologie alors que 6 disciplines étaient possibles : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels et éducation musicale. Aucun dossier présenté n'a concerné l'histoire des arts.

La majorité des séquences pédagogiques ont été proposées pour des élèves de CE2 et de CM2. Aucun dossier présenté n'a concerné le niveau cours préparatoire ou un niveau de maternelle.



Les candidats étaient bien préparés dans l'ensemble au format de l'épreuve et ont fait preuve d'une réelle recherche personnelle tout en s'appuyant sur leur propre expérience.

L'exposé était le plus souvent bien structuré et a pu mettre en lumière la pratique effective des candidats.

Certains dossiers comportaient de nombreuses erreurs d'orthographe, d'autres ne respectaient pas une taille de police suffisamment lisible pour en rendre la lecture aisée. En dehors de quelques exceptions, les candidats ont montré une aisance à l'oral grâce à une bonne connaissance du dossier et une maîtrise du sujet. Le temps imparti n'a pas toujours été suffisamment exploité par certains candidats.

Lors de l'entretien, les candidats ont témoigné dans l'ensemble d'une bonne capacité d'écoute et de prise en compte des questions du jury pour y répondre.

Les candidats ont fait le plus souvent preuve d'une bonne analyse réflexive et d'un recul suffisant pour faire évoluer leurs représentations. Il a cependant été constaté parfois une difficulté de certains des candidats à argumenter.

De nombreuses lacunes ont pu être constatées.

Les connaissances des institutions, des documents de références, des dispositifs de l'école calédonienne sont insuffisamment maîtrisées.

L'interdisciplinarité et les croisements entre les enseignements, tout comme les liens avec les parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours civique) ont été peu évoqués dans les propositions et peu développés lors de l'entretien.

L'ouverture de l'école et l'implication de l'ensemble de la communauté éducative et notamment celle des familles, et de ses partenaires ont été peu exposées.

La prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la mise en œuvre d'une différenciation ont le plus souvent été ignorées dans les séquences pédagogiques proposées.

Les connaissances des démarches pédagogiques spécifiques, par exemple en sciences, ont souvent été approximatives. Les candidats ont éprouvé des difficultés à transférer ces démarches dans d'autres disciplines et dans d'autres niveaux, notamment en maternelle.

Les candidats se sont rarement appuyés sur des références scientifiques pour étayer leurs propos lors de l'entretien.

Conseils aux candidats :

- Respecter une taille de police lisible et corriger les erreurs d'orthographe et de syntaxe du dossier pour en améliorer la lecture.
- Valoriser l'ensemble du temps imparti pour la présentation en élaborant un plan et en contrôlant son temps en amont de l'épreuve.
- Connaitre avec précision les institutions et les documents de référence de l'école calédonienne, les plans et les dispositifs mis en œuvre par les institutions, a fortiori dans la discipline choisie.
- Dans les séquences élaborées et lors de l'entretien, anticiper sur les capacités et les besoins des élèves pour leur offrir des réponses adaptées.
- Développer son argumentation en identifiant les éléments qui fondent sa réponse et donc sa propre pensée.
- Inscrire sa séquence dans le parcours scolaire de l'élève.
- Connaitre les grandes étapes du développement de l'enfant (langagier, cognitif, social et affectif, sensoriel et moteur) et ce, dès la maternelle.

Second concours - Bilan de l'épreuve :

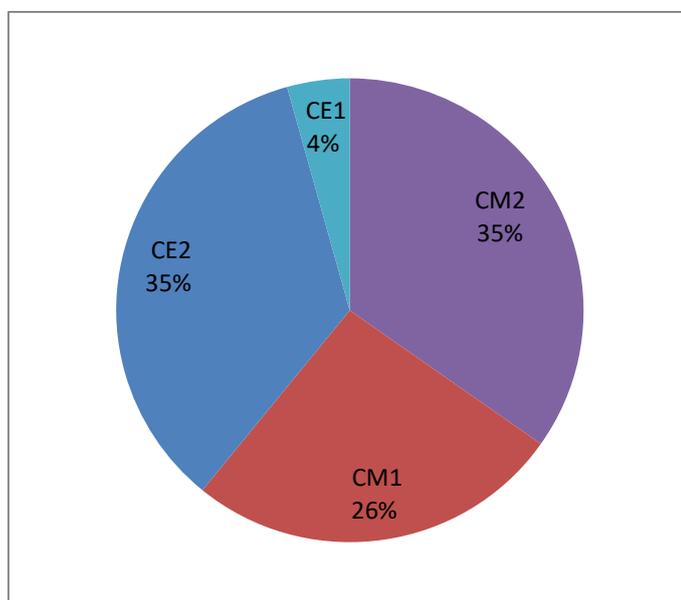
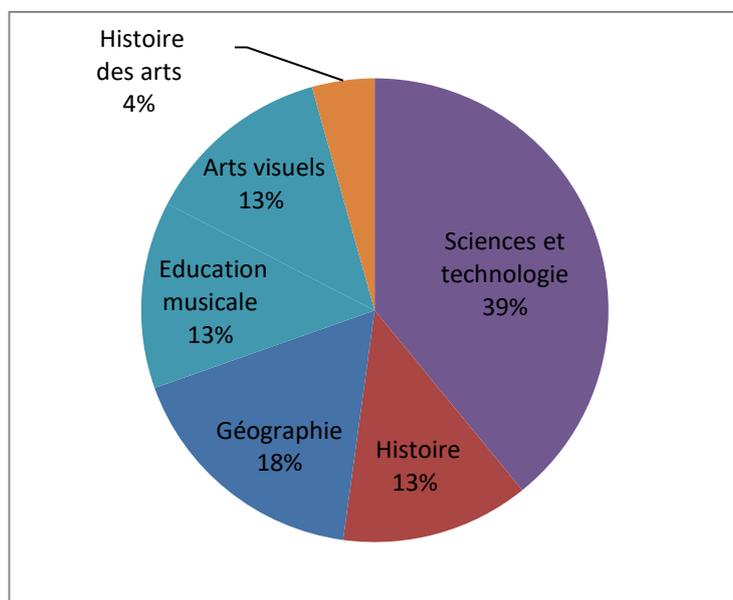
22 candidats sur 23 se sont présentés à l'épreuve et ont été entendus.

La moyenne des notes obtenues sur cette épreuve est de 14, 47 sur 20.

Les dossiers présentés ont concerné majoritairement le domaine des sciences et de la technologie alors que 6 disciplines étaient possibles : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels et éducation musicale.

La majorité des séquences pédagogiques ont été proposées pour des élèves de CE2 et de CM2.

Aucun dossier présenté n'a concerné le niveau cours préparatoire ou un niveau de maternelle.



Les candidats étaient bien préparés dans l'ensemble au format de l'épreuve et ont fait preuve d'une réelle recherche personnelle tout en s'appuyant sur leur propre expérience. Plusieurs candidats ont obtenu une note plus élevée sur ce second concours pour la même épreuve : certaines questions qui leur ont été posées ont été revues d'une semaine sur l'autre et ils ont pu enrichir leurs réponses.

L'exposé était le plus souvent bien structuré et a pu mettre en lumière la pratique effective des candidats.

Certains dossiers comportaient des erreurs d'orthographe, d'autres ne respectaient pas une taille de police suffisamment lisible pour en rendre la lecture aisée. Certains dossiers ne respectaient pas le nombre de pages autorisé. Par exemple, pour un des candidats concerné, le jury n'a lu que les dix premières pages sur les 30 proposées par souci d'équité.

Si l'ensemble des candidats a montré une bonne aisance à l'oral, quelques-uns ont montré de réelles difficultés d'élocution.

Le temps imparti pour la présentation du dossier a été le plus souvent correctement exploité.

Les candidats ont montré un bon niveau de réflexion et de documentation.

L'usage des outils numériques dans les démarches pédagogiques proposées est sous-représenté en-dehors de celui du TBI. Aucune proposition d'usage de l'ENT pourtant présent en province sud n'est faite.

Le texte à trous comme modalité d'évaluation est le plus fréquemment proposé, ce qui ne permet que rarement la validation des objectifs fixés au départ. L'évaluation sommative est le plus souvent plébiscitée sans qu'aucune remédiation des difficultés des élèves ne soit envisagée par la suite.

Lors de l'entretien, les candidats ont témoigné dans l'ensemble d'une bonne capacité d'écoute et de prise en compte des questions du jury pour y répondre.

Les candidats ont fait le plus souvent preuve d'une bonne analyse réflexive et d'un recul suffisant pour faire évoluer leurs représentations. Il a cependant été constaté des connaissances scientifiques limitées au sujet proposé et un manque de connaissances et de références didactiques.

De nombreuses lacunes ont pu être constatées.

Les connaissances des institutions, des documents de références, des dispositifs de l'école calédonienne sont insuffisamment maîtrisées.

L'interdisciplinarité et les croisements entre les enseignements, tout comme les liens avec les parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours civique) ont été peu évoqués dans les propositions et peu développés lors de l'entretien.

L'ouverture de l'école et l'implication de l'ensemble de la communauté éducative et notamment celle des familles, et de ses partenaires ont été peu exposées.

La prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la mise en œuvre d'une différenciation ont le plus souvent été ignorées dans les séquences pédagogiques proposées. Lorsque le dispositif de tutorat a été avancé, ses enjeux et sa mise en œuvre n'étaient ni compris, ni connus.

Les candidats ont éprouvé des difficultés à transférer ces démarches dans d'autres disciplines et dans d'autres niveaux, notamment en maternelle.

Les candidats se sont rarement appuyés sur des références scientifiques pour étayer leurs propos lors de l'entretien.

Conseils aux candidats :

- Respecter une taille de police lisible et le nombre de pages autorisé et corriger les erreurs d'orthographe et de syntaxe du dossier pour en améliorer et en assurer la lecture.
- Connaître avec précision les institutions et les documents de référence de l'école calédonienne, les plans et les dispositifs mis en œuvre par les institutions, a fortiori dans la discipline choisie.
- Dans les séquences élaborées et lors de l'entretien, anticiper sur les capacités et les besoins des élèves pour leur offrir des réponses adaptées.
- Développer son argumentation en identifiant les éléments qui fondent sa réponse et donc sa propre pensée.

- Inscrire sa séquence dans le parcours scolaire de l'élève.
- Repenser l'évaluation comme moyen de réponse aux objectifs visés et de remédiation aux difficultés des élèves.
- Penser l'usage du numérique par les élèves et par l'enseignant dans sa préparation de classe.
- Etre en mesure de transposer son expérience et sa réflexion pédagogiques dans d'autres cycles et dans d'autres disciplines.
- Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant (langagier, cognitif, social et affectif, sensoriel et moteur) et ce, dès la maternelle.

ii. Entretien à partir d'un dossier

25 candidats sur 25 se sont présentés à l'épreuve et ont été entendus.

La moyenne des notes obtenues sur cette épreuve est de 11,24/20 pour le premier concours et de 12,8/20 pour le second concours.

1. Education physique et sportive

Le domaine est méconnu de la plupart des candidats.

Il n'est pas apporté de réponses précises aux questions posées, le sujet est traité globalement.

Les séquences ou séances proposées sont le plus souvent inadaptées au cycle et au niveau, tant du point de vue des modalités que des contenus.

En revanche, au cours de l'entretien, les candidats ont pu prendre conscience de l'inadaptation de leurs propositions et ont été en capacité de reconstruire ou de réguler leur proposition.

Les textes réglementaires, notamment en matière de sécurité dans le cadre de la natation, sont méconnus. Il en est de même des volumes horaires, tandis que la répartition hebdomadaire des séances est souvent bien envisagée.

Les candidats disposent de peu d'exemples d'activités dans les quatre activités qui étaient imposées dans le cadre de ce concours : courses, natation, handball, danse.

La grille de correction proposée est intéressante et fonctionnelle.

2. Connaissance du système éducatif

Les candidats ont été mis en difficulté par l'ensemble des sujets ; difficultés à analyser le sujet proposé et à en dégager la problématique, difficultés à en cerner les implications pédagogiques.

De nombreux auteurs (pourtant largement convoqués en formation) sont inconnus des candidats.

Les textes proposés sont le plus souvent résumés ou paraphrasés.

Lors de la présentation et en entretien, les candidats prennent peu appui sur ces textes et ne sont pas en capacité d'en estimer la valeur respective, ni de les mettre en contexte.

Le temps imparti n'a pas toujours été utilisé.

L'entretien a montré un manque de connaissance du système éducatif calédonien, des droits et obligations du fonctionnaire, des acteurs de l'école et de leurs compétences et responsabilités respectives, de l'organisation de l'école, de la place et du rôle de la famille.

Les candidats ont une mauvaise représentation de l'enfant et de ses capacités en-dessous du CE2.

Conseils aux candidats :

- Valoriser l'ensemble du temps imparti pour la présentation en élaborant un plan et en contrôlant son temps en amont de l'épreuve.
- Connaître avec précision les institutions et les documents de référence de l'école calédonienne, les plans et les dispositifs mis en œuvre par les institutions.
- Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant (langagier, cognitif, social et affectif, sensoriel et moteur) et ce, dès la maternelle.
- Acquérir une méthode pour analyser les textes, les mettre en contexte et les mettre en relation.
- Connaître les textes règlementaires en relation avec les activités proposées en éducation physique et sportive.
- Travailler son registre de langue et connaître les lexiques institutionnel, pédagogique et didactique adaptés domaines disciplinaires et aux textes règlementaires.
- Travailler le niveau de langue et éviter les expressions toutes faites, tics de langage ou incorrections syntaxiques.

iii. Enseignement moral et civique

C'est la première fois qu'une épreuve sur l'enseignement moral et civique (EMC) est proposée aux concours. Il s'agit « d'évaluer les enjeux moraux et civiques de la société en général et en particulier ceux propres à la NC.... Le cadre de référence est celui du programme d'enseignement moral et civique pour l'école primaire »...

Les concepteurs ont choisi des sujets d'actualités qui permettent le débat et une mise en œuvre en classe (« situation d'enseignement qui peut prendre appui sur un ou plusieurs documents »). Les textes sont diversifiés.

Méthodologie, conseils :

Le temps de 30 minutes à consacrer est correct : 30 mn de préparation, 10 mn d'exposé et 20 mn d'entretien.

Points positifs : le jury est satisfait des prestations de candidats qui se sont sérieusement préparés à l'épreuve, les enjeux sont maîtrisés : bonne élocution, plan détaillé, idées principales énoncées, enrichissement par des exemples. Les candidats font preuve de bonnes capacités de réflexions, d'esprit de synthèse et de propositions de pistes pédagogiques.

Recommandations :

- Avoir une bonne connaissance des Institutions de la N-C, des compétences en matière d'enseignement et de l'exercice de ces dernières par les collectivités. Des exemples sont attendus.
- S'informer des nouvelles qui concernent l'actualité (covid-19, santé, EMI, parcours civique, exemples d'actualité en lien avec l'assassinat de M. Samuel Paty : laïcité, liberté d'expression ? différents dispositifs mis en place par les collectivités en NC).

Points à améliorer : certains candidats manquent encore de réflexions personnelles, de présence et d'argumentations (liberté, égalité filles-garçons par exemple...).

iv. Epreuve orale facultative en anglais

L'épreuve facultative consiste en un commentaire dirigé en langue anglaise ainsi qu'en la traduction en français d'une partie du texte.

Préparation : 30 mn

Oral : 30 mn dont Exposé : 10 mn + Entretien : 20 mn

Le format de l'épreuve :

- La plupart des candidats éprouvent des difficultés à faire un exposé de 10 minutes. Les candidats tiennent entre 3 et 5 minutes. Une durée de 5 minutes pourrait suffire. De même, la durée de l'entretien peut s'avérer trop long pour ces mêmes candidats. Les 20 minutes d'entretien peuvent être tenues si les examinateurs s'écartent du texte en posant des questions sur leurs expériences dans les pays anglophones, leurs études, leurs expériences professionnelles.

Conseils aux candidats :

- Partie « exposé »
 - o Bien souvent le commentaire se réduit à un simple résumé du texte voire à de la paraphrase. Il s'agit d'extraire les idées principales, de les analyser et de les commenter en les présentant de manière structurée.
 - o Attention à la gestion du temps : amener une montre pour gérer le temps de préparation.
- Partie entretien.
 - o On apprécie les candidats qui se posent des questions, qui font part de leur réflexion sur les sujets abordés au cours de l'entretien.
 - o L'épreuve d'anglais s'inscrit dans le cadre d'un concours de recrutement d'enseignant du premier degré. Le candidat devra donc se préparer à traiter en anglais des questions générales en lien avec le monde de l'éducation. Le candidat devra donc se montrer capable de se projeter dans le métier d'enseignant et de présenter ses motivations.
 - o La lecture d'un passage peut être demandée lors de l'entretien. Cette lecture permet de bien évaluer la prononciation.
 - o La qualité de la prononciation est valorisée.

4. Le concours externe option langue et culture kanak

a. Les épreuves d'admissibilité

- i. L'épreuve écrite de français
- ii. L'épreuve écrite de mathématiques
- iii. Epreuve écrite de langue kanak

b. Les épreuves d'admission

- iii. Mise en situation professionnelle
- iv. Entretien à partir d'un dossier
 1. Education physique et sportive
 2. Connaissance du système éducatif
- v. Enseignement moral et civique

Les observations et recommandations du jury du concours externe option langue et culture kanak sont identiques et comparables à celles des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe.

vi. Epreuve orale en langue kanak

Organisation et bilan de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : 60 minutes – coefficient : 4

Préparation : 30 minutes – Entretien : 30 minutes.

L'épreuve orale obligatoire en langue kanak consiste en un entretien avec le jury, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

Le candidat indique au moment de son inscription la langue dans laquelle il souhaite passer l'épreuve.

Le jury a apprécié la pertinence des arguments illustrés par de nombreux exemples. Les meilleurs candidats ont su exploiter à leur avantage divers thèmes de réflexion, en s'éloignant parfois des documents et en donnant leurs opinions illustrées d'expériences personnelles notamment sur le plan pédagogique.

De façon générale les productions orales sont de qualité et les différents candidats se sont dans l'ensemble bien préparés à cette épreuve.

Le jury a apprécié la qualité de certaines présentations, de bonnes capacités d'élocution et d'écoute et quelques réflexions remarquablement structurées.

S'il est noté une bonne compréhension des textes d'une façon générale, les réponses aux questions manquent parfois de précisions. Les documents proposés sont traités globalement par certains candidats, avec une confusion des termes et concepts utilisés.

Mais l'absence de méthode de présentation et de recherche personnelle relevée chez certains candidats est sans doute à l'origine des prestations mal assurées.

Proposition de pistes d'amélioration :

- Acquérir une méthode pour analyser les documents et les présenter au jury ;
- Se documenter, enrichir ses connaissances grâce à des recherches personnelles ;
- S'agissant de l'organisation de l'épreuve, améliorer la composition des jurys ;
- Nécessité de bien prendre le temps de lire les questions afin d'accéder à l'esprit général du sujet et aux idées essentielles mises en exergue.

vii. Epreuve orale facultative en anglais

Les observations et recommandations du jury sont identiques à celles de l'épreuve du concours externe.

5. Le concours interne

c. Les épreuves d'admissibilité

i. Analyse de documents pédagogiques

Première partie

1. Introduction : lacunaire et/ou oubliée en 2019, elle est cette année mieux prise en compte ;
2. Analyse (complète, parfois absente) : cette partie est généralement complète même si elle se contente régulièrement de paraphraser les documents sans en dégager l'essentiel, elle a parfois été oubliée ;
3. Commentaire (relativement confus) : c'est une partie parfois fondue dans l'analyse et dont il est alors difficile de distinguer la plus-value. Son aspect de mise en lien des idées fortes et éventuellement de la position professionnelle du candidat est pourtant déterminant pour justifier et renforcer ensuite le propos développé dans la programmation d'activités ;
4. Conclusion (faible, présente) : cette ponctuation du propos est rarement porteuse d'une synthèse marquant une réelle appropriation du sujet par le candidat ; moins d'1 fois sur 10 une perspective nouvelle est dégagée.

Cette année encore, l'une des raisons des manques constatées à la lecture des copies est le renversement de l'étude (1 fois sur 2) : certains candidats commencent tactiquement par la partie programmatique dotée d'un plus fort barème, et terminent par la partie analyse-commentaire.

La première conséquence de ce choix est une faiblesse de l'analyse (faute de temps pour l'effectuer), le second effet induit est un appauvrissement de la programmation. En effet, le candidat qui inverse sa production se prive ainsi d'éléments (questionnements, expériences, exemples, études) très souvent contenus pour illustration dans les documents présentés (cf. rapport du jury 2019).

Seconde partie

Généralement renseignée, elle permet de constater que les candidats sont coutumiers de l'exercice, mais sa rédaction laisse apparaître encore quelques lacunes ou confusions qui gagneraient à être éclaircies par une information/formation plus complète sur le lexique professionnel.

Les termes de programmations, progressions, voire la distinction entre séance et séquence sont mieux maîtrisés qu'en 2019. Il faut toutefois alerter les candidats sur :

- le fait que des compétences visées pour une séquence ne constituent pas des objectifs opérationnels de séance ;
- une programmation pluridisciplinaire doit rester cohérente et servir la thématique générale sans devenir une compilation d'activités. Peut-être vaudrait-il mieux parler dans le sujet « d'interdisciplinarité » que de « pluridisciplinarité » ;
- les modalités de travail doivent être précisées : que veulent dire « travail de groupe » « séance collective orale » ?
- le temps des séances est parfois doit être réaliste (60 minutes au CP ou au CE1, est-ce possible ?) ;
- le sens que les situations d'apprentissage peuvent revêtir pour les élèves est rarement abordé, les leviers didactiques sont peu explicités ;
- l'évaluation ne se résume pas à son format sommatif de fin de séquence. L'évaluation en cours de séquence et surtout en cours de séance est très rarement mentionnée.

En conclusion, si la moyenne générale est de 11,75/20 (en hausse par rapport à 2019) il est difficile de dégager un mode significatif. L'écart des résultats est important, mais une mauvaise note est généralement liée à l'incomplétude du devoir.

Il serait intéressant de sensibiliser les candidats à la nécessité d'opérer un va-et-vient entre les documents et le devoir en train de se construire selon le cheminement indicatif suivant :

1. lecture annotée des documents et analyse ;
2. rédaction des programmations et séquences ;
3. commentaire, introduction et conclusion.

ii. Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier

Est proposé cette année à la réflexion des candidats un sujet sur le thème de l'espace/terre ; l'espace/terre sert d'archive au groupe et constitue l'un des éléments fondamentaux de la culture kanak.

Durée : 3 heures ; coefficient : 1

En première partie (3 points), plusieurs documents sont présentés. Et les candidats sont invités à les résumer puis à répondre aux questions de compréhension (deuxième partie) qui visent à mieux cerner leurs connaissances sur les fondements de l'identité kanak à partir de la notion de terre/espace. Le jury a apprécié des réponses courtes, mais claires, précises et très explicites. Par exemple : « Son nom est bien plus qu'un toponyme » - Document A

« Le toponyme n'est plus seulement un simple repère géographique mais devient un élément qui distingue dans le système social kanak. Le nom sert à dire la terre et à rassembler les hommes et ceci fait de l'espace une société de lieux-dits, comme des personnes pourraient être des repères dans le groupe. »

Dans la culture kanak, la terre et l'espace sont intimement liés ; il est demandé aux candidats dans une troisième partie notée sur 8 points de rédiger leur point de vue sur cette question en s'appuyant sur leurs connaissances et en illustrant leurs propos d'exemples.

Le jury a retenu quelques idées essentielles exprimées autour de l'identité kanak et largement commentées par certains candidats : le mythe fondateur, le rapport aux ancêtres, le rapport à la terre, la conception de l'espace et le calendrier de l'igname. Dans les meilleures copies les candidats ont su tant sur la forme que sur le fond présenter de manière explicite leurs arguments ; en effet le barème de correction répartit les points de la manière suivante :

- Forme de l'écrit : introduction, développement, conclusion (3 points) ;
- Développement de la pensée : cohérence du texte, structuration des idées (2 points) ;
- Argumentation, exemples (au moins 2 exemples) et références théoriques (3 points).

Dans le cadre de l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak, il est demandé aux candidats dans la dernière partie notée sur 5 points de proposer des activités pédagogiques concrètes dans le cycle ou la classe de leur choix, autour des éléments « terre et espace ». Le jury a apprécié les situations pédagogiques les plus diverses directement en lien avec la pratique de classe.

d. L'épreuve d'admission

i. Entretien avec le jury à partir d'un dossier

Les observations et recommandations du jury du concours interne sont identiques et comparables à celles des épreuves d'admission du concours externe.

ii. Epreuve orale facultative

1. Langue kanak

S'agissant d'une épreuve orale facultative d'admission, seuls sont comptabilisés les points au-dessus de la moyenne.

Durée de l'épreuve : 40 minutes - Préparation : 20 minutes – Oral : 20 minutes

Les deux candidats ayant choisi cette épreuve ont parfaitement réussi l'exercice. Cela témoigne de leur implication dans la préparation. La qualité des prestations a été saluée par le jury : méthode de présentation, analyse des documents proposés, développement des idées et ouverture vers les autres cultures. De la même manière, l'exposé est bien structuré, cohérent et ancré dans la pratique des candidats.

Les améliorations attendues concernent plus l'organisation matérielle de l'épreuve que la prestation des candidats, notamment pour ce qui est de la constitution du jury. La présence d'une deuxième personne au sein de celui-ci devrait permettre une encore plus grande efficacité.

2. Anglais

- Épreuve orale facultative : Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury, à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une langue choisie par le candidat au moment de son inscription parmi la liste suivante : - Langue anglaise ; langue kanak parmi la liste choisie par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

- Préparation : 20 mn ; Entretien : 20 mn

Le jury apprécie les candidats qui se posent des questions et qui font preuve de leur réflexion.

L'épreuve d'anglais s'inscrivant dans le cadre d'un concours de recrutement d'enseignant du premier degré, le candidat devra donc se préparer à traiter en anglais des questions générales en lien avec le monde de l'éducation. Il devra en outre se montrer capable de se projeter dans le métier d'enseignant et de présenter ses motivations.

La lecture d'un passage peut être demandée au cours de l'entretien et la qualité de la prononciation est valorisée.